



Fiscalité d'un plan de départ volontaire

Par **Arnaud Schuster**, le **02/03/2010** à **16:49**

Bonjour, rnrnJ'envisage d'accepter de partir de mon entreprise (convention de la métallurgie), dans le cadre d'un plan de départ volontaire dont les conditions recouvrent: rn- congé de reclassement de 4 mois (préavis de 3 mois inclus) rn- indemnité conventionnelle de licenciement (5,8 mois selon ancienneté) rn- indemnité de préjudice (2 mois) rn- paiement des congés payés restant(~23 jours) rnrnJ'aimerais comprendre: rn- quelles sont les catégories qui ne seront pas soumises à l'impôt sur le revenu? rn- les prélèvements sociaux à attendre pour chaque catégorie? rnrnD'avance merci pour vos retours, rnArnaud